

METTRE EN OEUVRE LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

● DURÉE : 6 HEURES ●

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Public

Toute personne utilisant des données à caractère personnel

Prérequis

Aucun

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Appréhender les incidences pratiques de la réforme européenne du droit de la protection des données
- Établir un plan de mise en conformité de son entreprise aux dispositions du règlement européen
- Mettre en place une gouvernance dans le domaine de la protection des données

CONTENU (PROGRESSION PEDAGOGIQUE)

- ✓ Le périmètre du règlement : périmètres juridique, technique, géographique, conceptuel (notions clefs)
- ✓ Le principe d'accountability
- ✓ Les acteurs
- ✓ Les contours des nouvelles obligations et leur mise en œuvre pratique
- ✓ Cas pratique : rédiger la clause relative à la sécurité et la confidentialité des données
- ✓ Le délégué à la protection des données : la différence entre CIL et Délégué à la protection des données, ses missions, sa responsabilité
- ✓ Les sanctions
- ✓ Les contrôles de la CNIL

ORGANISATION

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation

